



Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486
Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : E2C - Entente Colombophile de Camargue

11, avenue Pasteur - 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

Un projet commun pour une dynamique à valoriser

1°) Une entente entre deux structures

Le principe :

Etat des lieux : régulièrement affiliées à leur fédération de tutelle, deux associations colombophiles affichent les mêmes buts.

Entre autres objets, elles affichent un objet commun de leurs statuts portant sur l'instruction de jeunes colombophiles parrainés individuellement par des adultes.

Elles se conventionnent mutuellement sur des objectifs communs engageant leurs membres bénévoles au travers des objectifs d'animation d'une jeunesse colombophile qu'ils décident d'accompagner.

La mise en place :

- Approche essentiellement ludique de la colombophilie pour leurs jeunes adhérents, s'appuyant sur un support construit dans le cadre d'une dynamique intitulée « Je suis Jeune Colombophile »,
- Approche des valeurs citoyennes portées par la colombophilie au travers de la découverte de la vie associative et du fonctionnement de leur propre association en répondant par exemple à des animations locales sollicitées par les municipalités et/ou départementales sollicitées par le Conseil Départemental, ou encore par d'autres associations,
- Approche des valeurs propres à la colombophilie par un partage de son Histoire en s'appuyant sur des données historiques déjà exposées et des supports matériels présents, contenus dans des musées appropriés,
- Assurer une dotation individuelle de principe d'un nombre défini de pigeons pour chaque adolescent inscrit : ces pigeons seront pris chaque fois que possible sur les effectifs de leurs tuteurs respectifs.
- Constitution d'un petit groupe d'adhérents mineurs âgés de 10 à 18 ans qui seront initiés à la colombophilie en général sur ses différents volets :



- Celui, en premier lieu, de la découverte du pigeon voyageur en préservant prioritairement le côté ludique de l'approche du pigeon voyageur,
- Celui de son élevage et ensuite du suivi de cet élevage au fil des saisons et du calendrier colombophile de l'association,
- Celui, enfin de son engagement sur des 1ers concours dits de vitesse en « Société ».

Recrutement :

- Par simple adhésion volontaire des ados avec tutelle d'un adulte parrainant l'adhésion individuelle,
- Par contact avec des écoles (CM1-CM2) et/ou des collèges (6^{ème} – 5^{ème}) pour commencer,
- Par le réseau des membres adultes de l'Association elle-même et par les ados assurant eux-mêmes la promotion du dispositif associatif dans lequel ils se sont inscrits.

Fonctionnement :

On veillera à toujours maintenir un caractère ludique à l'ensemble des animations prévues en laissant autant que faire se peut la main aux ados eux-mêmes prenant soin de les responsabiliser dans la réalisation progressive des objectifs programmés :

- Comme précédemment décrit avec limitation quantitative de la constitution des groupes à un maximum de 10 ados par groupe constitué et pour une durée hebdomadaire de 2 heures d'activités encadrées par deux animateurs colombophiles volontaires,
- Le plus souvent hors vacances scolaires, ce cycle hebdomadaire pourra s'adapter à un autre rythme,
- En vue de créer et d'entretenir entre eux une certaine émulation basée sur les acquis respectifs, mise en place d'échanges entre les ados des deux associations colombophiles sous contrôle des parents (les ados sont mineurs) et de leurs animateurs,
- Préparation commune des réalisations hebdomadaires programmées,
- Projet possible d'un jumelage entre les deux associations concernées.

2°) Projet commun d'Animation Sportive de Base

Avec l'ensemble des ados précédemment engagés, sans exclusive, constitution d'une ASB (Animation Sportive de Base) permettant de les motiver ensemble à suivre leurs propres effectifs des pigeons qui leur auront été précédemment affectés, à en assurer l'entretien par une approche volontairement ludique des nécessités liées à leur élevage et enfin à inscrire leurs propres pigeons dans des concours de petite distance dits « Concours de Société »,

Echanges de résultats et de performances entre les ados d'une même association mais aussi et surtout entre ceux des deux structures engagées dans le dispositif commun.

Pour cette programmation d'ASB, les actions développées veilleront à se maintenir au seul niveau « Société ».

3°) Constitution d'une équipe sportive dans chaque structure

Après une année de fonctionnement sur le modèle de l'Animation Sportive de Base, les animateurs auront à développer une sensibilisation particulière des animations à venir avec le fléchage de nouveaux objectifs qui devront être expliqués en détail et visant :

- A maintenir une ASB pour les jeunes non encore retenus en raison de critères qui seront positifs,



- A créer une véritable Equipe de Club à partir des ados disposant des pigeons les plus performants qui constitueront en quelque sorte des « modèles » de performance pour les jeunes de l'ASB non retenus dans l'Equipe de Club et surtout pour les nouveaux venus,
- En 2^{ème} année et pour une première saison sportive, engager les membres de cette Equipe de Club et leurs pigeons sur un programme de concours de vitesse puis de concours de demi-fond mais en nombre restreint pour ces derniers concours,
- Préserver en permanence les indispensables échanges entre les deux associations.

4°) Financement

C'est un volet important de ce dispositif qui est construit sur :

- Un engagement bénévole fort des animateurs et des colombophiles adultes des structures concernées,
- Des contacts pris par chacun des membres des associations concernées avec des entreprises locales à qui sera demandé une participation de principe pour constituer des dotations simples mais systématiques pour chacun des concours organisés :
 - o En société (vitesse) en ASB
 - o En demi-fond en équipe de Club
- Une recherche de financement pourra aussi être sollicitée auprès de partenaires institutionnels en associant chaque fois un élu en 1^{er} contact et en tout cas avant toute sollicitation administrative :
 - o Commune et/ou municipalité,
 - o Communauté de communes,
 - o Conseil Départemental,
 - o Conseil Régional.
- Des cotisations individuelles devront être maintenues pour tous, associant le coût réglementaire annuel des bagues et la licence fédérale permettant l'accès aux concours.
- Organisation de lâchers festifs destinés à financer au moins partiellement tout le dispositif proposé.

TARIFICATION ANNUELLE 2024

(Prévisionnel 2023 – 2024)

Cotisation au club :	→ 20 €
Cotisation au Groupement (uniquement pour ceux qui participent aux concours du groupement) :	→ 35 €
Licence Jeune (moins de 18 ans) sous <u>condition</u> d'adhésion d'un parent :	→ 10 €
Licence Jeune (moins de 18 ans) <u>sans</u> adhésion d'un parent :	→ 20 €
Licence Adulte (plus de 18 ans) :	→ 20 €
Bagues matricules (10 x 0.60 €) / an + frais :	→ 10 €
Bagues électroniques (10 x 1,95 €) / an	→ 19 € 50
Attribution de Pigeons (10) :	→ pour mémoire
Participation avitaillement 30 grammes / pigeon x 365 jours x 10 pigeons = 110 kg soit 6 sacs à 15 € 00 :	→ 90 € 00
Soins vétérinaires et vaccinations :	→ pour mémoire



Tarif annuel jeune → 180 € 50

Tarif annuel Adulte → 190 € 50

COTISATION 2024 exigible au 1^{er} novembre 2023

- Cotisation au Club :	20 €
- Licence FCF (<u>sans adhésion d'un parent ou d'un conjoint</u>) :	20 €
- 10 Bagues matricules 2022 :	10 €
TOTAL :	50 €

La différence entre le montant de la cotisation annuelle exigible et la tarification annuelle 2023 est assurée par les recettes issues des lâchers conviviaux et festifs que l'Association assure de son côté.

5°) Règles de base

Tout le dispositif devra être construit et maintenu en permanence sur les mots clés porteurs de réussite :

RATP :

- Savoir donner du **RÊVE** par le biais des trois niveaux d'intervenants : quelques adultes partagent la performance de leurs propres pigeons avec les jeunes de l'ASB et plus tard avec ceux de l'Equipe de Club, créant entre tous une sorte d'émulation systématique,
- Avoir de l'**AMBITION** : la performance ne se traduit en résultats que par l'envie de gagner,
- Fournir le **TRAVAIL** en rapport : rien n'est facile et observation et patience demeurent fondamentales,
- **PARTAGE** : il est essentiel de partager l'ensemble des informations entre les membres des deux structures et de les faire connaître (Radio locale, Presse locale au début puis régionale, etc...).

COMMUNICATION

La notion de « réseau » est ici essentielle à prendre en compte pour s'assurer du bon développement de tout ce dispositif, quel qu'en soit le niveau (ASB et/ou Equipe de Club).

RESPECT de « l'autre » excluant tout aspect mercantile du dispositif : Pas de vente de pigeons ni d'approche des sites en rapport pour ce jeune public.

APPROCHE de la CITOYENNETE s'appuyant sur les valeurs ASSOCIATIVES et sur l'HISTOIRE COLOMBOPHILE

